



Séance du conseil d'administration du CGDIS du 24 février 2022

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue en date du 24 février au sein du Centre National d'Incendie et de Secours sous le régime du COVIDCheck.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment 2 adaptations de postes, 11 engagements, 1 mutation interne, 1 démission, 6 nominations définitives, 2 demandes pour service à temps partiel, 6 réductions de la période d'initiation, 1 changement de statut vers la carrière du pompier, la nomination de la commission de contrôle pour le changement de carrière ainsi que la nomination de 5 observateurs.

Le tableau des effectifs et des postes identifiés comme postes à responsabilités particulières a été approuvé.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les démissions :

CIS	Fonction
Mensdorf	Chef de CIS
Mensdorf	Chef de CIS adjoint

Direction /Département/Service	Fonction
DMS – DSM	Chef de département

Il a été procédé aux nominations :

CIS	Fonction
Mensdorf	Chef de CIS
Mensdorf	Chef de CIS adjoint

Direction /Département/Service	Fonction
Zone est – service zonal formation	Chef de service

Suite à l'achèvement de travaux de rénovation dans le bâtiment hébergeant les bureaux de la zone de secours sud, **l'avenant au contrat de bail** est approuvé par le conseil d'administration. De même pour l'avenant au contrat de louage portant mise à disposition de biens meubles pour le CIS Kiischpelt, pour lequel des adaptations étaient nécessaires vu le remplacement de la chaudière.

Le Conseil d'administration est informé sur l'état d'avancement des délibérations avec la société Aéroport de Luxembourg s.a. concernant le contrat de bail pour le futur **CIS Findel**.

Dans le cadre de la **convention de coopération** transfrontalière franco-luxembourgeoise sur les secours d'urgence et le transport sanitaire urgent transfrontaliers conclue entre le Ministère de l'Intérieur du Grand-Duché de Luxembourg et l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, le Conseil d'administration a approuvé le protocole local d'exécution fixant les modalités pratiques de mise en œuvre de la convention précitée.

Le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle version des fiches REA, ayant connu un toilettage de texte, et une nouvelle préface contenant des informations demandées par le CIS, dont notamment les modalités pour récupérer un emploi opérationnel perdu suite à un manque de formations.

Le représentant des pompiers volontaire relève que ce document, bien qu'il vise à augmenter la qualité des soins et services offerts à la population, entraîne quelques contraintes ayant une répercussion directe sur la mise en œuvre de la directive européenne sur le temps de travail.

Suite à l'intervention du représentant de pompiers volontaires en automne 2021 concernant notamment le paiement des « alertes générales » pour les CIS ne fonctionnant pas via un système des gardes et suite à la demande de prise de parole d'un administrateur au sujet des subsides alloués par le CGDIS aux amicales, tant des CIS que des GIS, Monsieur Frantzen a présenté les chiffres des indemnités versées dans le cadre du volontariat.

En 2020 un total de 8.588.802€ ont été versés à 4.349 volontaires, vétérans inclus. Il est à relever que la plupart des personnes ont perçu entre 100 et 1.000 €. Le système actuel valorise les heures que les volontaires mettent à disposition du CGDIS pour partir en intervention, indépendamment du nombre d'interventions réellement prestées. Il est à noter qu'à l'heure actuelle seuls 8 acteurs (CIS et GIS) ne travaillent pas avec le portail, outil clé pour assurer le paiement des heures de garde. Il est cependant visé de les intégrer pour mars 2022.

La réunion a été suivie par l'assermentation d'un pompier du cadre de base, de 6 officiers et de la remise des grades de « médecin colonel » au directeur médical et de la santé.